

AVIS

Le Collège communal, réuni en séance le 12 août 2019, lance un appel public pour la création d'un nouveau **comité d'accompagnement de la Carrière de la Bouhaye**.

En effet, le permis unique délivré sur recours par le Ministre en date du 21 mars 2019 impose des conditions particulières pour le comité d'accompagnement.

Il se compose comme suit :

- 2 représentants de la commune de WAIMES ;
- 2 représentants de l'autorité compétente et des administrations concernées ;
- **4 représentants de la population locale** ainsi que d'experts ou de représentants d'associations qu'ils invitent ;
- 2 représentants du demandeur.

Le comité doit se réunir une fois par an durant toute la durée de l'activité. Une réunion extraordinaire peut néanmoins être organisée à la demande expresse des membres et dans le cas où les circonstances sembleraient le justifier.

Ce comité a pour but d'assurer une correcte et complète information des riverains et des autorités publiques quant au respect des conditions des permis délivrés. Sa mission consiste à informer mutuellement les parties et à régler les problèmes ponctuels surgissant du fait de l'exploitation.

Les candidatures doivent être envoyées par simple courrier postal ou par mail au service environnement de la Commune de Waimès - place Baudouin, 1 à 4950 Waimès – Tél : 080 68 91 65 - Fax / 080 / 67 84 10 - E-mail : environnement@waimès.be pour le lundi 23 septembre 2019 au plus tard.

Le Directeur Général,
Bourgmestre,

Vincent CRASSON
STOFFELS

Par le Collège,

Le

Daniel